



SAINT-CYR-L'ÉCOLE⁷
(YVELINES)

Liste des délibérations examinées au conseil municipal du 2 avril 2025

(article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, M. Kamel HAMZA, ~~M.~~ Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Georges DEGROOTE, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH

Absents excusés : Mme Olga KHALDI pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Fanny ACHART VICTOR pouvoir à Mme Lydie DUCHON, M. Mehdi BELKACEM pouvoir à M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ, M. Maurice IMBARD pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT

Membre du Conseil Municipal sorti de la séance en application de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales : Mme Sonia BRAU pour le point n° 4 inscrit à l'ordre du jour.

Membre du Conseil Municipal dont le pouvoir n'a pas été pris en compte lors de l'examen du compte administratif 2024 de la commune : Mme Olga KHALDI pour le point n° 4 inscrit à l'ordre du jour, pouvoir donné à Madame Sonia BRAU sortie de la séance.

Membre du Conseil Municipal sorti de la séance en application de l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales : Mme Sonia BRAU pour le point n° 20 inscrit à l'ordre du jour.

Membre du Conseil Municipal dont le pouvoir n'a pas été pris en compte en application de l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales : Mme Olga KHALDI pour le point n° 20 inscrit à l'ordre du jour, pouvoir donné à Madame Sonia BRAU sortie de la séance

Membre du Conseil Municipal absent lors de l'examen du point n° 20 inscrit à l'ordre du jour : M. Claude COUTON

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

DELIBERATIONS**Réf 2025/04/1 : Rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes/Hommes**

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2025/04/2 : Budget Ville - Compte de Gestion 2024

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2025/04/3 : Election d'un président de séance pour l'examen du compte administratif 2024 de la commune

- *Décide à l'unanimité en application des dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de l'élu chargé de présider la séance lors de l'examen du compte administratif de la commune pour l'exercice 2024*
- *Désigne à l'unanimité Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire, pour présider la séance du Conseil Municipal lors de l'examen du compte administratif de la commune pour l'exercice 2024.*

Réf 2025/04/4 : Budget Ville - Compte Administratif 2024

Mme le Maire sortie avant le vote sur ce point et 1 pouvoir n'ayant pas été pris en compte (pouvoir de Mme KHALDI à Mme BRAU)

- *Adoptée avec 24 voix pour et 7 voix contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)*

Réf 2025/04/5 : Budget Ville - Affectation des résultats du Compte Administratif 2024

- *Adoptée avec 26 voix pour et 7 voix contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)*

Réf 2025/04/6 : Fiscalité directe locale : taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

- *Adoptée avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)*

Réf 2025/04/7 : Budget Ville - Budget Primitif 2025

- *Adoptée avec 26 voix pour et 7 voix contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)*

Réf 2025/04/8 : Rapport annuel sur l'utilisation du FSRIF (fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France) et de la DSU (dotation de solidarité urbaine)

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2025/04/9 : Modification du tableau des effectifs

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2025/04/10 : Utilisation des véhicules municipaux : véhicule de fonction et véhicule de service.

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2025/04/11 : Tarification d'un séjour en direction des jeunes de 11 à 17 ans durant le mois de juillet 2025

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2025/04/12 : Tarification d'un séjour en direction des jeunes de 11 à 17 ans durant le mois d'aout 2025

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2025/04/13 : Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Modification de la composition.

- *Décide à l'unanimité que la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées créée par délibération du Conseil Municipal n° 2008/05/17 du 28 mai 2008, présidée par le Maire, sera composée de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants, à raison de 5 sièges de titulaires et de suppléants réservés aux conseillers municipaux et de 5 sièges destinés aux représentants d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.*
- *Décide à l'unanimité que la répartition des 5 sièges de titulaires et de suppléants réservés aux conseillers municipaux est effectuée à la représentation proportionnelle au plus fort reste.*
- *A l'issue de cette répartition, constate que 5 sièges de titulaires et de suppléants réservés aux conseillers municipaux sont ainsi attribués : liste Saint-Cyr au Cœur 2020 : 4 titulaires, 4 suppléants / liste Saint-Cyr-l'Ecole en commun : 1 titulaire, 1 suppléant*

Réf 2025/04/14 : Avenant n° 5 à la police d'assurance de la flotte automobile (lot n° 3 B) conclue avec la SMACL, par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (mouvements intervenus dans le parc automobile assuré (précédent contrat en vigueur jusqu'au 31/12/2023).

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2025/04/15 : « CAP'CULTURE 3 : ajustements et maîtrise tarifaire

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2025/04/16 : Avenant n°2 au marché n°2020-04, relatif à l'exploitation des installations collectives de chauffage (avec ou sans production d'eau chaude sanitaire)

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2025/04/17 : Exploitation d'une activité de trottinettes et de vélos en libre-service – Approbation de la conclusion d'une convention quadripartite entre les communes de Bois-d'Arcy, Fontenay-le-Fleury et Saint-Cyr-l'Ecole et l'Opérateur VOI TECHNOLOGY

- *Adoptée avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)*

Réf 2025/04/18 : Tarification des services techniques – Rectification de la délibération n° 2025/02/5 du 5 février 2025

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2025/04/19 : Avis sur la demande de pétition rectificative de la demande d'octroi de permis exclusif de recherche d'un gîte géothermique

- *Emet à l'unanimité un avis favorable*

Réf 2025/04/20 Réorganisation des espaces extérieurs publics et privés des résidences Geldrop-Decour, Romain Rolland et Fontaine Saint-Martin : Vente sous condition résolutoire des parcelles cadastrées section AC numéros 240, 288 et 290.

M. COUTON absent de la séance lors de l'examen de ce point

Mme le Maire sortie de la séance pour ce point en application de l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales et l pouvoir n'ayant pas été pris en compte en application du même article (pouvoir de Mme KHALDI à Mme BRAU),

- *Adoptée avec 30 voix pour*

Fait à Saint-Cyr-l'École, affiché et publié en ligne, le - 7 AVR. 2025

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par :
Sonia BRAU



Le 7 avril 2025

Les délibérations adoptées mentionnées sur cette liste peuvent faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de la commune de Saint-Cyr-l'École et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles sis 56, avenue de Saint-Cloud à Versailles (78011), notamment par le biais du portail « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la formalité la plus tardive, soit la date de la publication en ligne sur le site internet de la commune indiquée ci-dessus, soit la date de leur réception en Préfecture.